

FORMATION DES RÉFÉRENTS TECHNIQUES RÉGIONAUX

Afin d'être en adéquation la Fédération délégataire, la CNS Moto propose de renforcer les contrôles techniques et plus particulièrement les contrôles de bruit sur toutes nos manifestations.

Pour atteindre cet objectif nous souhaitons former dans chaque région au moins un « Référent Technique Régional » qui aura pour missions :

- d'être l'interlocuteur entre la CNS Moto et les activités de Sports Mécaniques Moto de sa région pour transmettre les mises à jour des réglementations techniques et des normes,
- de former les commissaires techniques (formation de 4 heures, délivrance d'une capacité de commissaire),
- de gérer et de mettre à disposition des organisateurs le matériel de contrôle de bruit.

Chaque région doit désigner une personne compétente qui sera chargée de remplir cette fonction. Pour cela, cette personne désignée par la région devra participer à la formation des Référents Techniques Régionaux qui aura lieu :

Le Samedi 16 Janvier 2010
au CREPS de la Région Centre à Bourges (18) de 9H à 17H

Le programme de cette formation technique est le suivant :

- la mise en œuvre des contrôles de sécurité dans nos différentes épreuves (Moto-cross, Enduro, Trial, Quad, Vitesse 50, Cross 50, 50 à Galet...),
- la prise en main du kit de contrôle de bruit (matériels, calibrage, mesures...),
- la mise en œuvre des différentes méthodes de contrôle de bruit (FIM actuelle et 2 m Max) dans nos différentes épreuves (possibilité pour les anciens RTR de participer uniquement le samedi après-midi pour la méthode 2 m Max),
- notion de contrôles techniques de conformité (calculs, mesures...).

Chaque région participant à ce rassemblement des Référents Technique Régionaux se verra remettre un kit de contrôle de bruit comprenant :

- Une valise
- Un sonomètre
- Un calibre de sonomètre
- Un compte-tour
- Une pige de calage
- Un pied support de sonomètre

Prise en charge financière :

Cette formation s'inscrit dans le cadre des règles relatives aux stages Techniques (gratuité du stage, remboursement des frais de déplacement et de restauration pour les stagiaires).

Ce stage est ouvert à 15 participants maximum.

Le Pôle Formation se charge des convocations des personnes proposées par les régions.

La CNS se charge de l'encadrement pédagogique du stage et de transmettre au Pôle Formation les évaluations de stage ainsi que la liste des personnes en capacité d'être référents techniques régionaux. Ces personnes seront inscrites sur une liste nationale (site internet fédéral).

Régions déjà pourvues :

Bretagne, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Limousin, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Rhône-Alpes

COUPON REPONSE A RETOURNER AVANT LE 4 JANVIER 2010

Échelon National / Pôle Formation

Par mail à esyritis.lalique@ufolep-usep.fr

Par fax au 01.43.58.97.74

REFERENT TECHNIQUE REGIONAL « TITULAIRE »

Comité Régional UFOLEP :

Propose comme Référent Technique Régional « titulaire » :

Nom : Prénom :

Diplômes moto UFOLEP obtenus :

Licence UFOLEP N°:

Adresse :

.....

☎ : 📠 :

REFERENT TECHNIQUE REGIONAL « SUPPLÉANT »

Nom : Prénom :

Diplômes moto UFOLEP obtenus :

Licence UFOLEP N°:

Adresse :

.....

☎ : 📠 :

Fait à :

Le :

LE PRÉSIDENT REGIONAL

Nom : Prénom :

Signature

Cachet du Comité Régional